**Compte rendu de la réunion annuelle du Pôle associatif**

**Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois**

**Mardi 14 septembre 2021 à 18h00 – Salle n°6 dite des Palabres du Hameau de la Fraternité.**

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

* M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
* Mme Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l’Action Sociale
* Mme Marie Hélene Biguier, Maire Adjoint Délégué à l’Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
* Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
* M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
* M. Salim Chouli, Animateur Gestionnaire de site
* M. Mourad Guibane, Animateur Gestionnaire de site

Représentants associatifs

Présents :

* M. Karim Chouagi (Président d’El Qantara)
* M. Yacine Kacimi El Hassani (Directeur El Qantara)
* Mme Elisabeth Besson-Bourdy (Vice-Président AGV Bourges Nord)
* Mme Françoise Bouvet (Présidente CLCV du Cher)
* Mme Martine Grondard (Secrétaire UAL-CNL)
* M. Jean-Luc Julien (Secrétaire Miranda)
* Mme Adeline Pomi (Coordinatrice RERS de Bourges)
* Mme Amélie Demangeot (Administratrice RERS de Bourges)
* M. Julien Prognon (Secrétaire Motif Percussion)
* M. Serge Calvo (Secrétaire Aïkinomichi)
* Mme Cécile Girard (Administratrice du Collectif des Mamans)
* M. Jean-Paul Malicornet (Président ASPTT Bourges)

Excusées :

* Mme Justine Moutier (Présidente Nature18)
* Mme Rachida Guennoun (Trésorière El Qalame)
* Mme Nadine Larcher (Présidente Atelier Théâtre des Gibjoncs)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Présents :

* M. Pierre Manglé (Président du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité)
* Mme Estelle Chauveau (Salariée)

**ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Prise de parole de M. Pierre-Henri Jeannin qui se dit très satisfait de la reprise des activités associatives au sein du Pôle associatif. Il est également très content de voir autant d’associations présentes pour cette première réunion de l’année et espère que la crise sanitaire n’a pas eu un impact trop négatif sur les associations.

Il se dit également satisfait du succès de la fête des associations qui a accueilli environ 250 associations et 6000 visiteurs sur cette édition 2021.

M. Jeannin propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

Il s’excuse de ne pas pouvoir rester jusqu'à la fin de la réunion, mais propose à l’ensemble des participants de ne pas hésiter à le solliciter s’il y a des questions sur d’autres thématiques que celle à l’ordre du jour de la réunion. Il se dit également disponible par mail, si besoin.

La réunion annuelle organisée avec l’ensemble des associations qui utilisent régulièrement les équipements du Pôle associatif est l’occasion d’échanger sur le fonctionnement du Pôle et de tirer au sort les représentants associatifs qui siègeront au conseil de gestion. Ce sera aussi l’occasion de présenter les bilans de l’année écoulée.

# BILAN 2020/2021

Suite à la réunion annuelle du mardi 29 septembre 2020, le conseil de gestion s’est réuni à 3 reprises (mardi 12 octobre 2020, lundi 8 février 2021 en visio-conférence et lundi 10 mai 2021 en visio-conférence).

**STATISTIQUES 2020**

Les chiffres clés :

* Les 7 mois de fermeture, l’arrêt des activités associatives et la réduction de la capacité d’accueil dans les salles au moment des réouvertures expliquent les diminutions importantes sur les marqueurs statistiques de 2020.
* La durée moyenne d’une réservation reste stable.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **Var** |
| Nombre de locataires particuliers | 18 | 10 | 17 | 0 | -100,00% |
| Nombre de locataires autres administrations | 5 | 3 | 4 | 0 | -100,00% |
| Nombre de locataires associatifs adhérents | 16 | 17 | 19 | 17 | -10,53% |
| Nombre de locataires associatifs non-adhérents | 20 | 21 | 37 | 32 | -13,51% |
| Nombre de réservations | 2285 | 2282 | 2 279 | 1049 | -53,97% |
| Nombre total d'heures réservées | 6643,75 | 6808,25 | 7 262,00 | 3097,45 | -57,35% |
| 08h00 - 12h00 | 1207 | 1473,25 | *1 666,00* | *612,25* | -57,51% |
| 12h00 - 14h00 | 308,75 | 281.50 | *284,75* | *107,25* | -63,25% |
| 14h00 - 20h00 | 4532,75 | 4352 | *4 304,25* | *2072,20* | -62,34% |
| 20h00 - 24h00 | 587,25 | 687,50 | *920,50* | *283,75* | -51,86% |
| 00h00 - 08h00 | 8 | 16 | 85,50 | 23 | -69,17% |
| Budget Locations de salles | 6034,48 | 3628,78 | 4576,25 | 1664,96 | -73,10% |
| Dont forfait associations adhérentes | 1040,24 | 1159,78 | *1 353,58 €* | *604,17 €* | -63,62% |
| Dont forfait associations non-adhérentes | 2716,14 | 2469 | *3 222,67 €* | *1060,79 €* | -55,37% |
| Dont particuliers et autres administrations | 2278,10 | 1458,38 | *2 310,65 €* | *0 €* | -67,08% |
| Factures émises | 156 | 137 | 172 | 86 | -100,00% |
| Nombre de jours ouverts | 279 | 279 | 281 | 147 | -50,00% |
| Heures maximum d'occupation | 62560 | 63200 | 62 920 | 63 464 | -47,69% |
| Taux d'occupation des salles en location | 10,62% | 10,77% | 11,54% | 4,88% | 0,86% |
| Nombre moyen de réservations par jour | 8,19 | 8,18 | 8,11 | 7,14 | -57,71% |
| Durée moyenne d'une réservation | 2,91 | 2,98 | 3,19 | 2,95 | -11,96% |
| Coût moyen par heure réservée | 0,91 | 0,53 | 0,63 | 0,54 | -7,42% |

# RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL DE GESTION

Créé en 2019, le conseil de gestion permet l’implication des associations utilisatrices et du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité dans l’animation, la gestion et l’organisation des sites.

Ses principales missions sont les suivantes :

* faire respecter le règlement intérieur du Pôle associatif
* traiter toutes les affaires courantes liées aux établissements
* recenser les besoins, remarques, critiques, informations des utilisateurs.

Le mandat est d’un an et le conseil de gestion se réunit 3 fois par an. De plus, une réunion est programmée une fois par an pour échanger et procéder au tirage au sort des représentants associatifs qui siègeront au conseil de gestion.

# LA COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est composé de 3 collèges :

Collège des associations utilisatrices

* 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations ayant des locaux exclusifs
* 3 personnes (représentants mandatés) représentant les associations régulières (1 location au moins une fois par mois, 9 mois par an)

Ces 6 personnes sont tirées au sort parmi des candidats.

Collège du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

* 2 élus du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
* 1 salarié du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Ces 3 personnes sont désignées par le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, par l’assemblée générale.

Collège de la Ville de Bourges

* 3 délégués du Conseil Municipal de la Ville de Bourges
* Le Maire Adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la politique de la Ville ;
* Le Maire Adjoint en charge de l’intergénérationnel et du quartier Moulon, Chancellerie, Gibjoncs ;
* Le Maire Adjoint en charge de l’action sociale.
* 3 salariés de la Ville de Bourges
* 1 agent animateur – gestionnaire d’équipement ;
* Le chef de service ;
* Le Directeur.

# CANDIDATURES ET TIRAGE AU SORT

4 candidatures ont été reçues pour les associations qui ont des locaux exclusifs et 3 candidatures ont été reçues pour les associations ponctuelles ou régulières, un tirage au sort n’est donc nécessaire que pour les associations permanentes.

Chaque candidat présente brièvement son association.

Pour les associations représentant les associations ayant des locaux exclusifs, sont candidats :

* L’association El Qantara
* L’association Nature 18
* L’association CLCV
* L’association ASPTT

Ont été retenues après tirage au sort :

* L’association Nature 18
* L’association CLCV
* L’association ASPTT

Pour les associations représentant les associations ponctuelles ou régulières, sont candidats et nommées de fait :

* L’association AGV Bourges-Nord
* L’association EDMT
* L’association Collectif des mamans

# CALENDRIER DES CONSEILS DE GESTION 2021/2022

**Salle n°6 des Palabres du Hameau de la Fraternité - 18h.**

* Lundi 04 octobre 2021
* Lundi 07 février 2022
* Lundi 30 mai 2022

**POINT SUR LES RESERVATIONS REGULIERES**

En mars dernier, comme chaque année, un questionnaire a été adressé aux associations qui ont utilisé de manière régulière les équipements du Pôle associatif en 2020-2021.

26 associations ont fait une demande de réservations régulières (au moins une fois par mois, 9 mois par an).

4 associations utilisatrices régulières n’ont pas souhaité faire de demande cette année.

5 nouvelles associations ont fait une demande de créneaux réguliers :

* Motif Percussion
* La Compagnie Marteau
* Caramel
* L’Association Nationale de Retraités – ANR
* Les Scouts Permaculteur de France
* Et l’AGV Bourges Nord a fait une demande de deux créneaux supplémentaires.

**LES EVENEMENTS 2020/2021**

* Dématérialisation des envois de factures pour les associations qui le souhaitent.
* Modification de la grille tarifaire, et mise à jour du règlement intérieur :
* Possibilité d’utiliser les salles le dimanche. (Les réservations doivent obligatoirement débuter entre 8h et 10h et entre 13h30 et 19h du lundi au samedi – aucune ouverture ou fermeture le dimanche).
* Le délai, pour faire une demande de réservation de salle est passé de 15 jours à 8 jours maximum, avant la date d’occupation.

**REFLEXIONS ENGAGEES AVEC LE CONSEIL DE GESTION AU COURS DE L’ANNEE**

* **Association « commerciale » :**

Pour rappel, seules les associations inscrites au portail des associations de la Ville de Bourges peuvent bénéficier des équipements du Pôle associatif. D’autre part, le règlement intérieur du Portail ne permet pas l’inscription d’association « commerciale ». C’est pourquoi il est nécessaire de définir précisément la notion d’association commerciale.

Si au sens du droit fiscal les règles sont claires, l’activité commerciale (c’est-à-dire, une activité qui est en concurrence avec le secteur économique) n’est pas illégale mais doit respecter certains critères :

* La gestion de l’association doit rester désintéressée (pas ou peu de rémunération des dirigeants, pas de partage des bénéfices, pas de part à l’actif des membres).
* Les recettes dites lucratives, sont soumises à déclaration et à impôts commerciaux dès le premier euro, si elles occupent une part prépondérante des finances de l'association ou au-delà de 72 000 € par année civile, si elles sont marginales dans le budget de l'association.
* L'activité économique doit être conforme à l'objet social de l'association loi 1901 (article L. 442-7 du Code du commerce) et indiquée dans ses statuts.

Il reste nécessaire de préciser à partir de quel seuil ou sur la base de quels éléments une association est considérée comme « commerciale » pour s’inscrire sur le portail des associations et à la maison des associations. Les critères retenus par l’administration fiscale étant bien entendu beaucoup trop vaste pour servir de référence.

Le conseil de maison de la maison des associations et le conseil de gestion ont été concertés. La question étant complexe à traiter, la municipalité poursuit le travail de réflexion.

* **Visite du Hublot :**

Une discussion a été entamée avec M. Bedin, Maire-Adjoint délégué à la culture pour permettre à différentes associations des deux équipements (Pôle associatif HFMP/Hublot) de se rencontrer et de visiter les deux sites de manière à établir des passerelles et faire évoluer le fonctionnement du Hublot.

Cela permettra à terme de mener des projets communs avec les associations, puis de s’ouvrir aux habitants, pour échanger sur le futur lieu et son intégration dans le quartier.

* **NPRU : Création d’un nouveau Pôle Action sociale et Vie Associative :**

Dans le cadre du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, l’ancienne municipalité avait proposé la création d’un nouvel équipement « Action sociale et Vie Associative », implanté en lieu et place de l’ancienne école des Merlattes, et qui devait réunir les services du Centre Social de la Chancellerie et les salles associatives du Hameau de la Fraternité et des Pressavois.

Aujourd’hui, une autre réflexion est en cours : les nouveaux élus ont validé le projet dans son contenu (réunion des activités du Centre Sociale et des locaux associatifs), mais évoque la possibilité de son implantation en lieu et place du Hameau de la Fraternité actuel.

Les membres du conseil de gestion ont été interrogés sur ce point et évoquent leur attachement historique et affectif au site du Hameau. L’avantage est que le Hameau de la Fraternité, de par sa localisation, est connu de tous. Les Merlattes sont plus proches des habitations et pourraient provoquer des nuisances sonores. D’autre part, une implantation du Pôle aux Merlattes isolerait le PRJ de la Chancellerie.

Il est important de privilégier les questions sur les services qui seront proposés au sein de ce nouveau Pôle et de ne pas aller trop vite dans la consultation sur l’aspect architectural.

M. Pierre-Henri Jeannin rappelle que les travaux de démolition ont d’abord été réalisés sur le quartier du Moulon, ensuite c’est le quartier des Gibjoncs qui sera priorisé.

**NOUVEAU**

* Achat d’une enceinte

**TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

* Création d’un local de stockage dans la salle n°6 du Hameau de la fraternité.
* Des travaux consistant à ouvrir une tranchée entre la sous station située dans l’ancienne école des Merlattes et le pôle des Merlattes, afin de remplacer la conduite défectueuse ces travaux ont été réalisés, il ne reste que l’enrobage à réaliser. Cette opération est pilotée par le service Energie/Chauffage.
* Des visiophones ont été installés aux Merlattes dans chaque local.

En cours :

* Transfert des arceaux de vélo au Hameau de la Fraternité. Le transfert n’a pas encore été réalisés faute de personnel en régi.
* Installation d’une benne métallisée au parking du Hameau : travail en collaboration avec l’agglomération de Bourges (Suivi à assurer par Salim et Mourad).
* Etude pour changer les luminaires en LED, jugés trop anciens, dans les salles du Hameau de la Fraternité (pièces détachées introuvables + source d’économie sur l’investissement)
* Etude pour équiper le Hameau de la Fraternité en Wi-Fi

**LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS**

Le portail des associations compte désormais 770 associations inscrites.

Ouvert depuis juin 2016, il permet aux associations berruyères d’apparaître dans l’annuaire des associations de la ville de Bourges et surtout de formuler leurs demandes auprès de nos services (demande de subvention, annonce d’une manifestation…). Basé sur le principe du « Dites-le nous une fois », il permet de télécharger les documents officiels ou de procéder à des changements (liste des dirigeants, coordonnées…) directement en ligne.

Le portail évolue régulièrement. L’idée est à terme de pouvoir y intégrer davantage de demandes techniques.

**BILAN DES RENCONTRES ASSOCIATIVES**

Mardi 13 octobre 2020

**L’écologie dans la Ville.**

**Présentée par l’OMSJC**.

20 participants

De 18h à 19H45

Intervenants :

Mme Catherine Menguy - Maire-Adjoint, délégué à la transition écologique, aux espaces verts et au bien-être animal

M. Emmanuel Bajard - Directeur Espaces Verts et Propreté Urbaine à la Ville de Bourges

Mme Menguy introduit la réunion en définissant l’Ecologie.

M. Bajard intervient pour présenter le contexte géographique de Bourges :

- Biodiversité du territoire de la Ville

- Données environnementales du territoire

- Les problématiques et les perspectives

Mme Menguy échange avec la salle.

Vidéo YouTube disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=Yek1IhUZSwk&feature=youtu.be>

En raison de la pandémie de Covid-19, les rencontres associatives prévues en mars et en mai 2021 ont été annulées, les thématiques qui n’ont pu avoir lieu ont été reportées au calendrier 2021-2022.

**Le calendrier 2021/2022** est disponible et a été diffusé lors de la fête des associations :

* **19 octobre 2021 :** Présentée par l’OMSJC. Créer votre site internet : c’est possible avec l’OMSJC !
* **19 janvier 2022 :** Communiquer via Facebook. Avec l’intervention de M. Alain Luton, professionnel de la communication, Entreprise Comback
* **16 mars 2022 :** Présentée par l’OMSJC. La consommation en question, dans nos associations.
* **31 mai 2022 :** Présentée par le Centre associatif du Hameau de la Fraternité. Comment financer mon projet associatif ? Trucs et astuces.

Les associations qui souhaiteraient s’impliquer dans ces rencontres en proposant une thématique sont invitées à le faire savoir auprès de l’accueil de la maison des associations. Les demandes seront étudiées lors de l’élaboration du calendrier 2022/2023.

# PRESENTATION DU CENTRE ASSOCIATIF DU HAMEAU DE LA FRATERNITE ET DE SES ACTIVITES

Prise de parole par M. Pierre Manglé, Président du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, qui présente le Centre Associatif et ses activités. Le conseil d’administration est un collectif d’une vingtaine d’associations, il exerce essentiellement sur les quartiers nord de la ville. L’Association a pour but de favoriser la participation des habitants à l’animation culturelle et socioculturelle de leur lieu de résidence, et de permettre aux associations locales de se développer.

L’association propose :

* des ateliers et formations dans le cadre de son Atelier Multimédia
* des manifestations festives, multiculturelles et intergénérationnelles
* un accompagnement logistique et humain aux associations adhérentes
* un accueil inconditionnel aux habitants et aux associations (orientations, informations, échanges…).
* une mutualisation de son matériel aux associations adhérentes et la force d’un Collectif d’associations pour échanger, monter des projets…

Plusieurs actions sont menées tout au long de l’année :

* Thé dansant
* Les Fêtes Républicaines
* L’été des Sept Jeudi
* L’élaboration du cinquième journal de quartier qui recueille la parole des habitants
* L’accueil et l’accompagnement des associations et des habitants

La crise sanitaire n’a pas permis de développer l’ensemble des actions du Centre Associatif.

# ECHANGES AVEC LA SALLE

* Prise de parole de M. Pierre Manglé concernant la location des salles le week-end à savoir si l’occupation est toujours fixée à minuit et s’il est possible de louer en soirée, la semaine ?

🡪 Mme Elise Gousseau-Brisset et M. Pierre-Henri Jeannin rappellent que le règlement du Pole Associatif a évolué et qu’il est désormais possible de louer le samedi et le dimanche (sous conditions).

* Question de Mme Elisabeth Besson-Bourdy concernant la mise à disposition de l’enceinte Wifi. Quelles seront les modalités de prêt de cette enceinte ?

🡪 M. Marc Lenoir répond qu’elle sera à disposition auprès des agents du Hameau de la fraternité.

* M. Jean-Paul Malicornet fait remarquer que lors de la fête des associations, les animations ont attiré du public, ce qui empêchait la bonne circulation des visiteurs. Il propose d’essayer de concentrer les animations durant les temps calmes.

Quant à l’Association EDMT, elle ne souhaite pas prendre part à cette manifestation du fait du trop grand nombre d’adhérents.

M. Pierre-Henri Jeannin remercie les participants et conclue en précisant qu’il reste à la disposition des associations qui peuvent le contacter par mail : [pierre-henri.jeannin@ville-bourges.fr](mailto:pierre-henri.jeannin@ville-bourges.fr) .